



# FRAIS DE SCOLARITÉ 2023-2024

Droits d'ouverture de dossier	Précolaire 4 ans	Précolaire 5 ans	Primaire
Rencontre d'admission (nouveaux élèves) *	50 \$	50 \$	50 \$

Services éducatifs obligatoires	Précolaire 4 ans	Précolaire 5 ans	Primaire
Droits d'inscription*	200 \$	200 \$	200 \$
Activités d'éveil	205 \$	3255 \$	----
Droits de scolarité	----	----	3255 \$
Frais accessoires obligatoires	75 \$	75 \$	75 \$

Les droits d'inscription de 200 \$ sont payables lors de la demande d'inscription et sont renouvelables annuellement.

Dans la mesure où, en vue de l'année scolaire 2023-2024, le financement des écoles privées serait modifié par le Gouvernement du Québec, La Petite Académie se réserve le droit de réviser ses tarifs. Dans ce cas, les parents en seront avisés.

\*Ces montants ne sont pas remboursables.

Frais de service optionnels	Précolaire 4 ans	Précolaire 5 ans	Primaire
Surveillance du midi		940 \$	940 \$
Service de garde (matin et soir)		8,50 \$/heure 100 \$/semaine 20 \$/journée pédagogique	

Pour les familles ayant trois enfants ou plus à l'école, les frais du Service garde (matin et soir) sont seulement facturés pour le premier et le deuxième enfant. Il n'y a pas de frais pour le troisième ou le quatrième enfant.

L'école émettra un reçu pour les montants relatifs aux activités d'éveil, de garde, de surveillance sur l'heure du dîner et d'activités complémentaires dans le respect des dispositions fiscales des gouvernements du Québec et du Canada.

MODALITÉS DE PAIEMENT	
Précolaire 4 ans	Précolaire 5 ans et Primaire
40 versements (hebdomadaire) de 205 \$	1 versement (1er sept.)
	2 versements égaux (1er sept. et 1er févr.)
	4 versements égaux (1er sept. 1er nov. 1er févr. et 1er avril)
	8 versements (le premier de chaque mois de sept. à avril)

## NOTES

- Les options de paiements sont offertes seulement lorsque nous avons l'entente de paiements signée.
- Pour l'option des 8 versements par débits préautorisés (uniquement), le total de la scolarité sera divisé de manière égale.
- Les versements hebdomadaires au préscolaire 4 ans seront prélevés par débits préautorisés uniquement.
- Des frais de 35 \$ seront exigibles pour tout paiement retourné ou sans provisions et des frais de 25 \$ seront exigibles pour chaque modification administrative apportée après le 25 août 2023 (changement de compte, changement de modalités, etc.).